

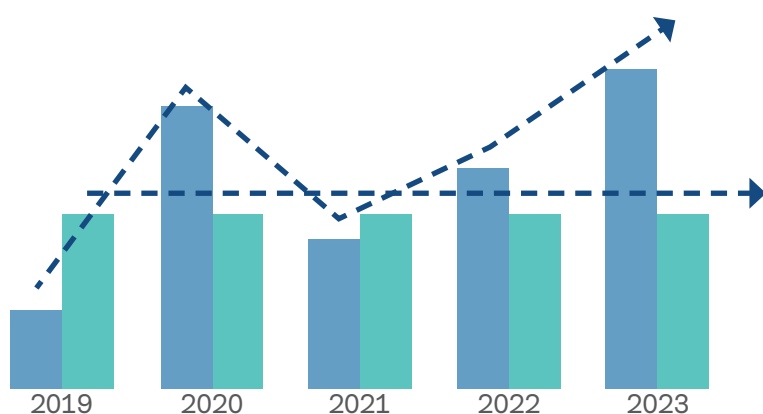
Les enjeux de la protection sociale des travailleurs en ESAT

Enjeu financier

Le décret du 16 juin 2006 a accordé aux travailleurs handicapés en ESAT le droit au maintien à 100 % de leur rémunération en cas d'arrêt de travail pour maladie, maternité ou accident jusqu'au terme de l'arrêt ou au reclassement.

Le financement de ce maintien et des charges correspondantes est à la charge de l'ESAT (salaire direct) et de l'État (Aide au poste).

Pour l'ESAT, l'enjeu est de faire en sorte que cette amélioration de la protection des travailleurs ne mette pas en danger le budget de l'établissement, malgré les aléas des arrêts de travail en termes de durée et de fréquence. L'ESAT qui choisit de s'assurer reçoit une aide de l'État à hauteur de 2 % du salaire direct. Ainsi, pour un coût quasi-nul, l'établissement peut maîtriser son budget.



Anticipez vos obligations

- SANS** Intégrance, le coût des arrêts de travail de vos usagers peut fluctuer fortement d'une année sur l'autre.
- AVEC** Intégrance, vous anticipez et maîtrisez parfaitement votre engagement pour couvrir le coût de vos obligations.

Afin d'assurer cette obligation, depuis 2007, plus d'un ESAT sur trois en France a choisi Intégrance pour ses solutions particulièrement adaptées et pour son accompagnement personnalisé.

Enjeu social

Contrairement aux salariés qui disposent d'une couverture prévoyance collective, les travailleurs en ESAT, du fait de leur statut, ne bénéficient pas de protection sociale obligatoire. En cas de décès du travailleur, la famille doit faire face, seule,

avec des ressources souvent faibles. De plus, la loi ne permet pas aux usagers sous mesure de protection juridique de souscrire, à titre individuel, des capitaux décès. Or, bon nombre de travailleurs en ESAT sont des majeurs protégés.

Notre offre Prévoyance

Pourquoi un contrat de prévoyance collective ?

En tant que dirigeant d'ESAT, vous souhaitez sécuriser votre budget en limitant l'incidence de l'obligation de maintien de la rémunération des usagers en arrêt de travail, tout en leur garantissant une protection sociale performante.

Nos solutions vous permettent, grâce à une mutualisation des risques sur la France entière :

- de maîtriser les conséquences financières de vos obligations,
- de bénéficier de l'aide de l'État (2 % du salaire direct),
- de protéger vos travailleurs, qui ne bénéficient pas des régimes conventionnels (CCN), avec des garanties adaptées (capital inaptitude, allocation frais d'obsèques et capital décès ...).

Une alliance d'experts



Prise en charge du salaire direct en cas d'arrêt de travail

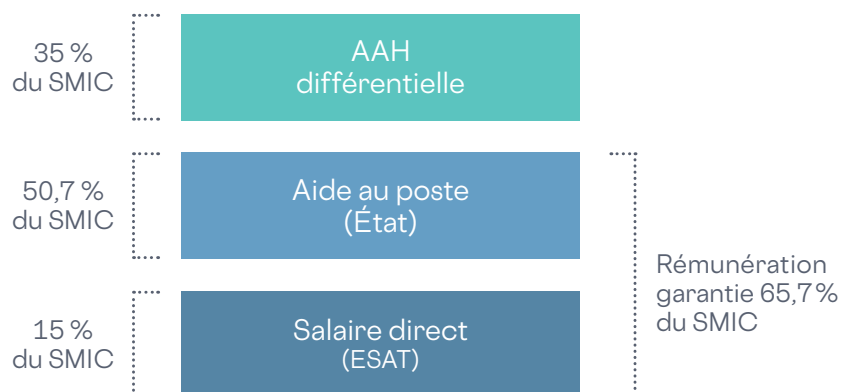
- Un large choix de franchises : 0 jour, 3 jours, 7 jours, 15 jours, 30 jours pour répondre au mieux à la typologie de l'absentéisme de votre établissement.
- Au-delà du délai de carence, prise en charge à 100 % du salaire direct brut (sous déduction des indemnités journalières de la Sécurité Sociale), majorée forfaitairement afin de couvrir la totalité des charges salariales et patronales dues sur le salaire direct maintenu.

Garanties complémentaires

- Une Allocation Obsèques jusqu'à 15 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale, en cas de décès du travailleur, de son conjoint ou d'un enfant à charge.
- Un Capital Décès égal à 100 % de la rémunération garantie annuelle brute.
- Un Capital Inaptitude d'un montant de 25 % de la rémunération garantie annuelle brute, en cas de reclassement du travailleur reconnu inapte à toute activité professionnelle.

Exemple pour un travailleur handicapé dont le salaire direct représente 15 % du SMIC :

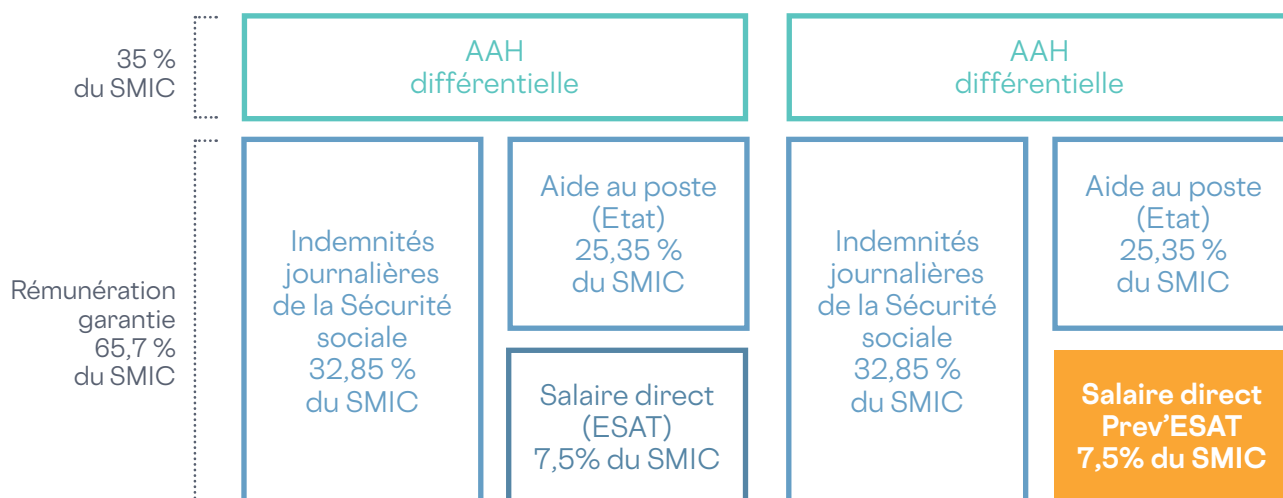
Le travailleur est en poste



Le travailleur est en arrêt maladie

Cas 1 : Sans contrat de prévoyance le salaire direct est à la charge de l'ESAT (7,5 % du SMIC)

Cas 2 : Avec le contrat de prévoyance le salaire direct vous est intégralement remboursé (7,5 % du SMIC)



Connecteam

votre espace prévoyance en ligne

Simplifiez et facilitez vos démarches administratives de gestion grâce à l'outil en ligne de Collecteam, le gestionnaire de votre contrat.

Déclaration de sinistres

Déclarez les arrêts de travail en ligne en ajoutant des pièces justificatives, ainsi que les cas de prolongations sur des arrêts déjà existants.

Déclarations en attente

Visualisez les déclarations effectuées en ligne et qui sont en attente de traitement par nos services. Vous pouvez également ajouter des pièces complémentaires si nécessaire et effectuer des prolongations.

Contact

Posez vos questions ou adressez-nous vos messages.

FAQ

Retrouvez toutes les réponses aux questions les plus fréquentes qui nous sont posées sur la prévoyance complémentaire et sur nos modalités de gestion.

Liste des sinistres

Consultez tous les arrêts déclarés et traités par notre centre de gestion sur les 3 derniers mois. Possibilité de recherche spécifique sur un historique de 3 ans. Pour les déclarations incomplètes, vous pouvez joindre des pièces complémentaires ou bien clôturer des arrêts terminés.

Décomptes de prestations

Téléchargez (en format Excel) vos décomptes de prestations prévoyance en faisant une recherche par date.

Bordereaux de règlement

Téléchargez (en format PDF ou Excel) vos bordereaux de règlement de prestations prévoyance.



4 étapes pour élaborer votre solution sur-mesure

1. ÉCOUTE & DIAGNOSTIC

Ensemble, nous faisons un point sur la situation de l'ESAT et en particulier un focus sur la typologie de l'absentéisme de vos usagers (nombre d'arrêts de travail, nature, durée, fréquence ...).

3. SOUSCRIPTION & MISE EN PLACE

Vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé pour faciliter la mise en place de votre contrat et valoriser le dispositif auprès de vos usagers par l'intermédiaire de documents adaptés (en Facile A Lire et à Comprendre notamment).

2. ANALYSE & PROPOSITION

Nos experts vont analyser ces éléments et vous présenter la proposition la plus adaptée à vos besoins.

4. GESTION & SUIVI

Nous prenons le temps de vous présenter et de vous initier aux outils de gestion qui facilitent votre quotidien. Ensemble, nous assurons un suivi régulier de votre contrat qui vous permet d'en mesurer la performance sociale.

20 000

travailleurs en ESAT couverts en santé

1 ESAT sur 3
couvert en prévoyance

300 000€
pour l'action sociale

Un engagement solidaire

Fonds Handicap & Société



Le Fonds Handicap & Société a une triple vocation au service des personnes handicapées, en perte d'autonomie et malades :

- Une action de mécénat en soutien à des projets associatifs, culturels, sportifs, etc.
- Une action politique et de recherche avec l'organisation de colloques ou de rencontres destinés à mieux appréhender la question des handicaps dans la société et la participation à des programmes de recherche, aux auditions publiques et à des opérations de prévention, etc.
- Une mission d'accompagnement avec la mise en place d'appels à projets thématiques afin de renforcer sa mission d'accompagnement des personnes handicapées, dépendantes ou en perte d'autonomie.



